



Date : 10.10.2018

Cahier des charges (annexe à la décision)

**N° de l'établissement
d'affectation**

28477

Etablissement d'affectation

Ecole spécialisée du CERAS

Titre du cahier des charges

Assistant éducateur d'externat

N° du cahier des charges

63618

**Valable à partir du
Valable jusqu'au**

23.07.2015

Lieu de travail

La Chaux-de-Fonds (NE)

Répartition des activités

70% Soutien en classe

Apporter un soutien à la scolarisation des élèves présentant des difficultés d'apprentissage et/ou un handicap physique.

20% Soutien éducatif

Apporter un soutien à l'animation et à l'encadrement éducatif à des élèves en dehors des temps scolaires.

10% Soutien administratif et logistique

Effectuer des tâches déléguées par l'équipe, écriture de rapports, transmission d'information, participation à des colloques de coordination.

0% Travaux d'entretien divers

Effectuer les tâches déléguées par l'équipe technique pour l'entretien de l'espace vert extérieur, des bâtiments et des véhicules.

Sur les périodes de fermeture de l'école uniquement.
(3 semaines sur l'année scolaire)

Connaissances de base exigées

Excellente maîtrise de la langue française (si pas de langue maternelle).

Connaissances de base souhaitées	Intérêt marqué pour le soutien à des enfants de 7 à 17 ans. Connaissance ou expérience dans le monde scolaire et/ou social et/ou du handicap.
---	--

Personne responsable et habilitée à donner des instructions

Fonction	Alan Gambs
Téléphone	Sous-Directeur socio-pédagogique
Courriel	+41 32 967 97 17 alan.gambs@ne.ch

Initiation par l'établissement d'affectation

Formation interne : initiation et instructions de base par la personne responsable.

Cours organisé(s) par l'établissement d'affectation

Formation par le service civil

Les civilistes dont l'affectation dure 54 jours de service ou plus doivent suivre les cours de formation qui figurent sous « Cours de l'organe d'exécution ».

Les civilistes qui font une affectation longue (à partir de 180 jours de service) dans les domaines d'activité Santé et Service social suivent aussi le cours d'approfondissement 2.

En ce qui concerne les cours « Sécurité lors d'affectations à l'étranger » et « Maniement de la tronçonneuse », la participation est obligatoire quelle que soit la durée de l'affectation.

Les règles détaillées et les conditions relatives à la participation aux cours sont décrites dans l'aide-mémoire au sujet de la formation que vous pouvez consulter sur www.zivi.admin.ch, « Être civiliste ».

Cours organisé(s) par le service civil

Encadrement des enfants 1 (BKI 1), Encadrement des enfants 2 (BKI 2), Communication et accompagnement (KoBe)

Exigences posées au civiliste

Vérification du casier judiciaire	oui
--	-----

Exigences posées à l'établissement d'affectation

Nombre de postes de travail maximum 4

Contribution versée à la Confédération oui
Catégorie 4
Supplément Pas de logement ni de repas

Domaine de l'EA 900 Soutien au personnel enseignant

Type d'affectation Affectation simple, PP 10 soins / assistance

Type d'activité Encadrement, assistance

Informations supplémentaires

Durée minimale 11 mois
Périodes où aucune affectation n'est possible -
Temps de travail hebdomadaire 40.0
Modèle de temps de travail Horaire de travail fixe
Travail de nuit Non
Travail le week-end Non